

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/09/82

Objet : 82 - Signature d'une convention avec M. ROBERT, pour l'association LA LOURE, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Monsieur Alain ROBERT de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de Président de l'association La Loure,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec Monsieur Alain ROBERT, en sa qualité de Président de l'association La Loure, 30 rue François Gallet 14500 Vire Normandie, pour la mise à disposition de la salle de spectacle « La Halle Michel Drucker », le samedi 10 octobre 2026 de 13h30 à 1h00, pour l'organisation de la manifestation « Bal d'automne » (Stage de danse de 14 à 17h + bal à 20h30), à titre gracieux, comme prévu pour les associations de Vire Normandie à but non lucratif et concourant à un intérêt culturel général une fois par an en 2026.

Fait à Vire Normandie, le 17 septembre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260922-82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Décision du Maire n°2026/09/82 du 17 septembre 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.